



Montpellier, Vendredi 13 octobre 2017

Communiqué presse

Communiqué presse

PROTECTION DES POPULATIONS

Bilan de l'Opération Interministérielle Vacances 2017

Le département de l'Hérault est l'une des premières destinations touristiques en France. L'objectif de cette opération était de permettre aux estivants de profiter pleinement de leurs vacances, en les protégeant contre les pratiques déloyales, les abus et les problèmes de sécurité par une présence renforcée des services de l'Etat.

Cet été, la vigilance des services de l'Etat a plus particulièrement porté sur trois thématiques : l'hébergement de plein air et l'offre en ligne ; les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs et les services de restauration.

Le bilan des 1183 contrôles (+ 10% par rapport à 2016) est globalement positif, compte-tenu des critères de ciblage, avec un taux moyen d'anomalie de 39%, dont 13% d'anomalies graves, comparable aux résultats de 2016. Ces taux moyens présentent néanmoins des disparités fortes selon les secteurs d'activité.

Deux des trois thématiques prioritaires présentent de faibles taux d'anomalie grave : l'hébergement (5%) et les activités sportives et de loisir (4%).

Toutefois, en dépit d'une petite amélioration en 2017, **les taux d'anomalies restent élevés dans le secteur de la restauration commerciale**, soit 47% de taux global d'anomalie (61% en 2016) et 19% d'anomalies graves (30% en 2016). Elles correspondent à des faits variés :

- ▶ **En matière d'hygiène** : locaux sales et inadaptés, denrées conservées dans des conditions inappropriées, notamment de température.
- ▶ **En matière de loyauté** : l'information sur l'origine des viandes bovines servies restent largement absente ou erronée.
- ▶ **En matière de sécurité** : l'information sur les allergènes fait toujours cruellement défaut.

Pour les établissements gravement non conformes, des suites pénales ont été engagées et des mesures administratives ont été systématiquement imposées: fermeture, travaux, nettoyage et désinfection, achat de matériel...

Ce dernier secteur restera une priorité pour 2018.

Les services ont noté une poursuite de l'amélioration sur les étals des marchés de plein air avec 72.5% des étals conformes, contre 69% en 2016 et 60 % en 2015. Néanmoins, les manquements les plus graves doublent est reviennent à un taux comparable à 2015, principalement en matière vente de fruits et légumes. Cette dernière, apparait par ailleurs comme étant source de procédures pénales dans 44% des contrôles des stands de bord de route. **Les anomalies liées à ces procédures sont constituées par :**

- ▶ **En matière de loyauté** : des annonces ambiguës sur le statut affiché de producteur du vendeur alors que nombre de produits sont issus d'achat de négoce ou sur des étiquetages trompeurs vantant injustement une origine « Pays ».
- ▶ **En matière de qualité** : la mise en vente de produits moisissés, abimés, flétris ne correspondant pas au minima de commercialisation.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Prefet34

